

AIDE EXCEPTIONNELLE AUX LIBRAIRIES

Plan de relance du livre : déjà 4 millions d'euros pour les libraires

Le conseil d'administration du CNL a voté en juillet dernier la création d'un fonds de soutien exceptionnel destiné aux librairies françaises doté de 25 millions d'euros. 4 millions d'euros ont été attribués par le comité d'examen des demandes d'aide, le 9 septembre dernier. En vue des prochaines sessions d'examen par le comité, les libraires sont invités à déposer leur dossier avant le 30 septembre 2020.

1. L'aide exceptionnelle aux librairies : déjà 4 millions d'euros pour 300 dossiers

L'aide exceptionnelle aux librairies consiste en une subvention représentant 80 % du montant des charges fixes des 2 mois de confinement.

Le premier comité de l'aide exceptionnelle aux librairies, qui s'est tenu mercredi 9 septembre 2020, a examiné **près de 300 dossiers et alloué des aides pour un montant global de 4 millions d'euros.**

2. Prochaine session d'examen : dépôt des dossiers avant le 30 septembre 2020

Les libraires ont jusqu'au 30 septembre 2020 pour déposer leurs demandes et bénéficier de l'aide exceptionnelle.

Toutes les librairies, quelle que soit leur typologie (générales, spécialisées), leur taille et leur lieu d'implantation en France, sont éligibles. L'aide est accessible dès 50 000 euros de chiffre d'affaires de vente de livres neuf au détail.

En savoir plus sur l'aide exceptionnelle et les conditions de dépôt d'une demande
www.centrenationaldulivre.fr